



Centre Communal d'Action Sociale  
de Val-au-Perche



al - au - Perche

Nombre :

de Membres en exercice

de Présents

de Votants

Quorum

Date de convocation : 20 mars 2024

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU  
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS DE VAL AU PERCHE  
3 AVRIL 2024 A 15 H 00  
Liste des délibérations**

L'an deux mil vingt-quatre, le 3 avril, à 15 h 00, le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Sébastien THIROUARD, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. THIROUARD, MMES GEORGET, AMELIN, M. HEE, MME HUET, M. ANDRE, MMES MOULIN, MOUSSET, NOIRAUT, PLESSIS, M. ROCCA, MME TURMEL.

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS : M. MAUFAY, M. POIRIER (pouvoir à M. ROCCA), MME SEMELY.

ÉTAIENT ABSENTES : MMES AVELINE, VAIL.

SECRETARE DE SEANCE : MME PLESSIS.

Monsieur le Président ouvre la séance du Conseil d'administration et propose l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour :

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Approbation du compte-rendu de la réunion du Conseil d'administration du 28 février 2024
3. Finances :
  - 3.1. Budget principal du CCAS :
    - présentation et vote des comptes de gestion et administratif 2023,
    - affectation des résultats,
    - fongibilité des crédits,
    - présentation et vote du budget primitif 2024.
  - 3.2. Budget annexe « Résidence Autonomie » :
    - présentation et vote des comptes de gestion et administratif 2023,
    - affectation des résultats,
    - présentation et vote du budget primitif 2024,
    - gestion des amortissements.
4. Gouvernance :
  - 4.1. Décisions prises par le Président dans le cadre des délégations du Conseil d'administration.
5. Informations et questions diverses

\*\*\*\*\*

### **1. Désignation d'un secrétaire de séance**

MME PLESSIS a été désignée en qualité de secrétaire de séance à l'unanimité.

### **2. Approbation du compte-rendu de la réunion du Conseil d'administration du 28 février 2024**

Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité le compte-rendu de la dernière réunion.

### **3. Finances**

#### **3.1. Budget principal du CCAS :**

#### ***- délibérations n° 2024-005 et n° 2024-006 : présentation et vote des comptes de gestion et administratif 2023***

Sous la présidence de Mme GEORGET, Vice-présidente, le Conseil d'administration examine le compte administratif 2023 du budget principal du CCAS qui s'établit ainsi :

#### **Fonctionnement :**

Dépenses : 5 946.74 €

Recettes : 57 432.00 €

Excédent de clôture : 51 485.26 €

#### **Investissement :**

Dépenses : 0.00 €

Recettes : 1 428.48 €

Excédent de clôture : 1 428.48 €

M. THIROUARD, Président, s'étant retiré, le Conseil d'administration approuve à l'unanimité le compte administratif 2023 du budget principal du CCAS ainsi que le compte de gestion 2023 dressé par le Comptable Public qui s'y apparente en tous points.

#### ***- délibération n° 2024-007 : affectation des résultats***

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2023 du CCAS qui fait ressortir un excédent global de fonctionnement de 51 485.26 €, le Conseil d'administration décide à l'unanimité, d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

- affectation à l'excédent reporté (article 002) : 51 485.26 €.

#### ***- délibération n° 2024-008 : présentation et vote du budget primitif 2024***

Le Conseil d'administration décide de renouveler l'autorisation accordée à Monsieur le Président de procéder à des virements de crédits entre chapitres, à hauteur de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Le Président présente le projet de Budget Primitif 2024 du CCAS. Le Conseil d'administration décide de l'approuver à l'unanimité.

En section de fonctionnement, le budget s'équilibre en dépenses et en recettes à 106 858.26 €.

En section d'investissement, le budget s'équilibre en dépenses et en recettes 17 000.00 €.

### 3.2. Budget annexe « Résidence Autonomie » :

#### **- délibérations n° 2024-009 et n° 2024-010 : présentation et vote des comptes de gestion et administratif 2023**

Sous la présidence de Mme GEORGET, Vice-présidente, le Conseil d'administration examine le compte administratif 2023 du budget annexe « Résidence Autonomie » qui s'établit ainsi :

#### Fonctionnement :

Dépenses : 120 266.60 €

Recettes : 156 961.13 €

Excédent de clôture : 36 694.53 €

#### Investissement :

Dépenses : 31 226.40 €

Recettes : 33 266.80 €

Déficit de clôture : 2 040.40 €

M. THIROUARD, Président, s'étant retiré, le Conseil d'administration approuve à l'unanimité le compte administratif 2023 du budget annexe de la Résidence Autonomie ainsi que le compte de gestion 2023 dressé par le Comptable Public qui s'y apparente en tous points.

#### **- délibération n° 2024-011 : affectation des résultats**

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2023 du budget annexe « Résidence Autonomie » qui fait ressortir un excédent global de fonctionnement de 36 694.53 €, le Conseil d'Administration décide à l'unanimité d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

- affectation à l'excédent antérieur reporté (article 002) : 36 694.53 €.

#### **- délibération n° 2024-012 : présentation et vote du budget primitif 2024**

Le Président présente le projet de Budget Primitif 2024 du budget annexe « Résidence Autonomie ». Le Conseil d'administration décide de l'approuver à l'unanimité.

En section de fonctionnement, le budget s'équilibre en dépenses et en recettes à 155 607.60 €.

En section d'investissement, le budget s'équilibre en dépenses et en recettes 41 868.00 €.

#### **- délibération n° 2024-013 : gestion des amortissements M 22**

Le Conseil d'administration décide à l'unanimité d'adopter les modalités de gestion des amortissements des immobilisations figurant à l'état de l'actif du budget annexe « Résidence Autonomie » (M22), tel que présentées ci-dessous.

Biens	Durées d'amortissement
Frais d'études, frais d'insertion non suivis de réalisation	5 ans
Logiciel	5 ans
Constructions	50 ans
Voiture	7 ans
Camion et véhicule industriel	7 ans
Mobilier	10 ans
Matériel de bureau électrique ou électronique	5 ans

Matériel informatique	5 ans
Matériel classique	6 ans
Coffre-fort	20 ans
Installation et appareil de chauffage	10 ans
Appareil de levage, ascenseur	20 ans
Equipement garages et ateliers	10 ans
Equipement des cuisines	10 ans
Equipement sportif	10 ans
Installation de voirie	20 ans
Plantation	15 ans
Autre agencement et aménagement de terrain	15 ans
Bâtiment léger, abris	10 ans
Agencement et aménagement de bâtiment, installation électrique et téléphonie	15 ans
Bien de faible valeur inférieure à 1 500 €	1 an

Le calcul des dotations aux amortissements s'effectue au prorata temporis à la date de mise en service. Les subventions perçues (chapitre 13) seront amorties selon la même durée que les biens financés.

#### 4. Gouvernance :

##### *4.1. Décisions prises par le Président dans le cadre des délégations du Conseil d'administration*

Par décisions du Président :

- n° 5 en date du 08/03/2024, il a été procédé à la location du logement n° 5.

#### 5. Informations et questions diverses :

- Mme GEORGET, Vice-présidente, fait un point :
  - sur le taux d'occupation de la Résidence Autonomie (stable).
  - sur le projet « jardins partagés », suite à la prise de fonction de l'animateur-jardinier le 11 mars dernier. Les jardins sont provisoirement installés derrière la Mairie, le long du canal, du fait des travaux à venir au sein du quartier de La Taille.

Elle informe également les membres qu'une antenne du Secours Populaire va ouvrir prochainement dans les locaux commerciaux du 8, rue de la Vallée au Theil-sur-Huisne (une réunion partenariale est prévue avec l'association « Solidarité Notre Dame »).
- Mme NOIRAUT fait savoir qu'actuellement 37 familles bénéficient de l'aide alimentaire par l'intermédiaire de l'association « Solidarité Notre Dame », dont 28 sont domiciliées à Val-au-Perche. Elle précise qu'une opération « vide-dressing » aura lieu le samedi 6 avril 2024 dans les locaux de l'association situés à la Résidence Autonomie.
- Monsieur le Président fait savoir qu'en prévision de l'hébergement du futur médecin, la Commune est à la recherche d'un logement.

La séance a été levée à 16 h 25.

Sébastien THIROUARD,

Président du CCAS de Val-au-Perche

